

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 26.06.2025**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2025-03-40- ENVIRONNEMENT (8.8) – SIGNATURE D’UN CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT AVEC L’AGENCE DE L’EAU RHIN MEUSE SUR LA PERIODE 2025-2027**

**DATE DE CONVOCATION : 19 JUN 2025**

**DATE DE PUBLICATION : 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine</b> (ayant la procuration de PICARD D.), <b>BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc</b> (ayant la procuration de MARTIN V.), <b>POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc</b> (départ à compter de la 2025_03_04), <b>PAYEUR Emmanuel</b> (départ à compter de la 2025_03_05), <b>VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice</b> (ayant la procuration de STAROSSE JL. à compter de la 2025_03_04), <b>GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger</b> (ayant la procuration de KNAPEK P.), <b>MAURY Christophe</b> (ayant la procuration de RADER AH.), <b>GUILLAUME Isabelle, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane</b> (ayant la suppléance de ROSSO M.), <b>ARNOULD Raphaël</b> (ayant la procuration de CARON JF.), <b>LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril</b> (ayant la suppléance de MANSUY T.), <b>PIERSON Chantal</b> (ayant la procuration de SEGAULT JF.), <b>CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick</b> (ayant la suppléance de MATTE JF.), <b>COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde</b> (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), <b>DICANDIA Chantal</b> (ayant la procuration de BONJEAN M.), <b>ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier</b> (ayant la procuration de CAULE E.), <b>ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy</b> (ayant la procuration de GUEGUEN M.), <b>BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick</b> (ayant la procuration de ERDEM O.), <b>SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>PICARD Denis, SEGAULT Jean-François, RADER Audrey-Helen, KNAPEK Patrice, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MATTE Jean-François, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>Du début à la 2025_03_03 : 11 Procurations. De la 2025_03_04 à la fin : 12 Procurations.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>3 Suppléances.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>WINIARSKI Patricia</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>Du début à la 2025_03_03 : 55 Présents. A la 2025_03_04 : 54 Présents. De la 2025_03_05 à la fin : 53 Présents.</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>Du début à la 2025_03_04 : 66 votants. De la 2025_03_05 à la fin : 65 votants.</b>

Dans le cadre de l'adaptation ou de l'atténuation au changement climatique, l'agence de l'eau Rhin-Meuse propose aux collectivités de contractualiser des contrats de territoire « Eau et Climat » visant à définir, sur une période de 3 ans, les axes prioritaires d'action qui seront à engager en lien avec les objectifs du 12ème programme d'aide de l'agence de l'eau et en fonction des priorités définies par l'Etat dans le cadre du plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT 2022 -2027).

Ce type de contrat permet de fédérer les acteurs du territoire notamment autour des enjeux de la politique de l'eau et de la biodiversité. Il permet également d'assurer une visibilité financière sur 3 ans aux collectivités et à l'Agence sur les projets à développer.

Le contrat de territoire Eau-Climat (CTEC) comprends les axes prioritaires suivants :

- Préservation de la qualité des milieux récepteurs (assainissement)
- Gestion durable des ressources en eau potable
- Eau et nature en Ville (gestion intégrée des eaux pluviales)
- Economies d'eau (opération sur les récupérateurs d'eau de pluie)
- GEMAPI et biodiversité (renaturation de cours d'eau, mise en valeur et préservation d'espaces naturels)
- Sensibilisation et communication

Le CTEC est aussi un outil de communication visant à mettre en valeur les actions de la CC2T avec les aides de l'Agence de l'Eau. Ce contrat n'apporte pas d'engagement financier ferme en lui-même mais retraduit notamment les programmes pluriannuels d'investissement qui sont envisagés par la collectivité entre 2025 et 2027 sur les budgets annexes « eau potable » et « assainissement » ainsi que sur le budget principal pour ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, la Gemapi, la préservation et la valorisation des espaces naturels du territoire.

Les demandes d'aides auprès de l'Agence de l'Eau sur chacune des actions devront toujours être déposées pour validation au fur et à mesure du déroulement du contrat. Chaque année, un point d'avancement sera réalisé et des adaptations /modifications du programme d'actions pourront être faites. Le contrat se veut souple et flexible en fonction de la capacité de la collectivité à faire avancer les dossiers.

Par ailleurs, cette démarche de contrat de territoire est lancée simultanément sur les 4 EPCI du Pays Terres de Lorraine. Il est ainsi prévu 4 contrats de territoire « Eau et Climat » sur la période 2025-2027 à savoir avec la CC Moselle-et-Madon, avec la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois (avec cosignature du SMETS), avec la CC du Pays du Saintois (avec cosignature du SIE de Pulligny) et avec la CC Terres Toulaises (avec cosignature du SMETS), Chaque communauté de communes définit et pilote avec l'agence de l'eau son contrat de territoire sur ses compétences.

Il est également prévu que le Pays Terres de Lorraine contractualise un accord cadre «Eau et Climat» avec l'Agence de l'Eau pour assurer la coordination des 4 contrats «Eau et Climat » et l'animation territoriale.

Vu l'avis favorable de la commission Eau et assainissement du 22 mai 2025,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 28 mai 2025,

**Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :**

- **Autoriser Monsieur le Président à signer pour la CC2T, le contrat de territoire Eau et Climat avec l'agence de l'Eau Rhin-Meuse sur la période 2025-2027 ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 01/07/2025 à 10h26

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 01/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20250626-2025\_03\_40-